

CORRESPONDANCE DE LOUIS XIV

1659 — 14 mai

LETTRE DE LOUIS XIV

AU VICOMTE D'ARGENSON

Monsieur d'Argenson,

Je vous ay cy-devant escrit pour vous ordonner d'appuyer le Sieur Evesque de Petrée en la fonction épiscopale, selon les pouvoirs qu'il en a obtenus de nostre Saint Père le Pape, lequel à ma prière l'a ordonné évesque, afin que sans aucune opposition il en pust faire les fonctions en l'estendue de la Nouvelle-France. Présentement je vous écris, non seulement pour vous recommander de nouveau la personne du dit Sieur Evesque, mais pour vous dire que si les vicaires du Sieur Archevesque de Rouen vouloient s'ingérer de faire aucune fonction de jurisdiction, vous ayez à les en empescher et à leur dire que quelques lettres que j'aye accordées au dit Sieur Archevesque, mon intention n'est point que luy ny eux de son autorité s'en prévalent jusqu'à ce que par celle de l'église il ait esté déclaré si le dit Sieur Archevesque est en droict de prétendre que la Nouvelle-France soit de son diocèse. Car outre qu'on ne convient pas que c'ait esté sous son autorité ou celle de ses prédécesseurs que la religion a esté portée en ces pays de par delà, quand on demeurerait convaincu que cela luy eust acquis le droit, Nostre Saint Père le Pape n'en est pas persuadé et ce seroit un scandale si dans une église naissante la jurisdiction de celui que Dieu a établi chef de l'universelle venoit à estre contestée. Je scay bien qu'on y veut engager mon autorité et que sous le prétexte de la maintenir on essaye de donner atteinte à celle du Pape, mais je feray ce que je dois en maintenant la mienne sans toutefois blesser l'autre. Ce que vous avez à faire se réduit à maintenir le dit Sieur Evesque en la pleue fonction de sa charge soit qu'on le con-

sidère honore du caractère épiscopal soit du vicariat apostolique dont j'ay recherché Sa Sainteté; mais je désire que vous ménagiez en sorte les choses que les vicaires du dit Sieur Archevesque ayent sujet de se louer de vostre conduite. Celle-cy n'estant à autre fin, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur d'Argenson, en sa sainte garde.

Escrit à Paris le 14^e jour de may 1659.

LOUIS

DE LOMÉNIE

A Monsieur d'Argenson,

Conseiller en mon Conseil d'Etat
Gouverneur et mon lieutenant
Général en la Nouvelle-France.

1665 — 27 mars

MEMOIRE DU ROY

Pour servir d'instruction au Sieur Talon, s'en allant intendant de la justice, police et finances dans la Nouvelle-France

Sa Majesté ayant fait choix du dit Sieur Talon pour remplir cette charge, a considéré qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour prendre une connaissance parfaite de l'état du dit pays, de la manière que la justice, police et finances y ont été administrées jusques à présent, en réformer les abus et en ce faisant maintenir les peuples qui composent cette grande colonie dans la possession légitime de leurs biens et dans une union parfaite entre eux, ce qui pourra produire avec le temps une augmentation considérable de la dite colonie, qui est la fin principale où sa dite Majesté désire parvenir.

Pour cet effet le dit Sieur Talon sera informé que ceux qui ont fait des relations les plus fidèles et les plus désintéressées du dit pays ont toujours dit que les Jésuites (dont la piété et le zèle ont beaucoup contribué à y attirer les peuples qui y sont à présent) y ont pris